

## AIDES ÉCONOMIQUES SOLOGNE DES ETANGS



# DISPOSITIFS D'AIDES AUX ENTREPRISES

La Communauté de Communes de la Sologne des Étangs soutient le développement économique sur le territoire par l'octroi d'aides aux entreprises.

### OBJECTIFS

- ▶ Favoriser la création, le développement et la reprise-transmission des entreprises
- ▶ Favoriser le maintien et la création d'emplois
- ▶ Favoriser l'artisanat
- ▶ Accompagner la stratégie de développement économique

### CONTACT:

**COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DE LA  
SOLOGNE DES ÉTANGS**

Villemorant

41210 NEUNG SUR BEUVRON

02 54 94 62 00

[www.sologne-des-etangs.fr](http://www.sologne-des-etangs.fr)

[deveco@sologne-des-etangs.fr](mailto:deveco@sologne-des-etangs.fr)



### POUR QUI ?

Les entreprises qui répondent aux critères suivants:

- ▶ Siège social ou unité de production se trouvant sur le territoire de la Communauté de Communes de la Sologne des Étangs
- ▶ Inscrite à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, à la Chambre du Commerce et de l'Industrie ou au Registre du Commerce



## QUELS PROJETS ?

- La création d'activité
- La reprise, extension ou restructuration d'une activité
- L'aménagement immobilier



## QUELS TYPES D'AIDES ?

### Aides à l'immobilier d'entreprise

#### 1/ Investissement immobilier

- Acquisition, équipement et/ou aménagement de parcelles pour les besoins de l'entreprise
- Acquisition, construction, équipement et/ou aménagement de bâtiment ; honoraires de maîtrise d'oeuvre ou honoraires de maîtrise d'ouvrage.

#### 2/ Aide à la location immobilière

La CCSE peut contribuer sur une période de 3 ans à l'octroi de rabais sur les prix de la location. L'aide est calculée sur la base d'un loyer annuel plafonnée à 8 % du montant des investissements HT.

### Aides directes

- Aménagement immobilier (création, aménagement ou extension d'un local professionnel ; agencement et mobilier amortissable etc...)
- Devanture
- Équipement de véhicule de tournée et véhicules ateliers
- Matériel apportant une réelle plus-value à l'entreprise (en lien avec la production)

#### RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE

Préalablement à tout envoi de dossier, le porteur de projet présentera son projet au service développement économique de la Communauté de Communes ainsi qu'aux élus.

Le dossier de demande et le règlement sont à retirer à la Communauté de Communes ou à télécharger sur [www.sologne-des-etangs.fr/Developpement-economique](http://www.sologne-des-etangs.fr/Developpement-economique)

Toute somme engagée avant l'accusé réception du formulaire préalable (saisine) ne pourra faire l'objet d'une subvention

## QUELS MONTANTS ?

### Aides à l'immobilier d'entreprise

Versement de l'aide : 50 % au démarrage, 50 % restant sur présentation de l'état récapitulatif des dépenses acquittées.

#### Moins de 5 000 € de subventions

➤ Pas d'abondement de la région.

#### Au delà de 5 000 € de subventions

➤ 1 € versé par la CCSE = 1 € versé par la région

Taux d'effort Région + CCSE = 20 % max de l'investissement subventionnable.

### Aides directes

#### De 800 € à 5 000 € de subventions (TPE)

- Par l'EPCI : versées après exécution totale des travaux

#### Au delà de 5 000 € de subventions (TPE+PME)

- Par la Région, seule compétente, dans le cadre du dispositif CAP Développement

**L'entreprise s'engage à débiter les travaux dans les 6 mois et à les achever dans les 2 ans.**

## ANNUAIRE DES PARTENAIRES

### Conseil Régional

15 mail Clouseau  
41000 BLOIS  
02 54 58 12 44  
[www.regioncentre-valdeloire.fr](http://www.regioncentre-valdeloire.fr)



### CCI

16 rue de la Vallée Maillard  
41018 BLOIS  
02 54 44 64 00  
[www.loir-et-cher.cci.fr](http://www.loir-et-cher.cci.fr)



### CMA

16 rue de la Vallée Maillard  
41018 BLOIS  
02 54 44 64 00  
[www.cma-41.fr](http://www.cma-41.fr)



### INITIATIVE LOIR et CHER

13 rue Robert Nau  
41000 BLOIS  
02 54 56 64 17  
[www.initiative-loir-et-cher](http://www.initiative-loir-et-cher)

